

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	25 (1937)
Heft:	502
Artikel:	Correspondance
Autor:	Volonteri, Flora / E.Gd.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262694

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Correspondance

Un message du Tessin

Lugano, via Pretorio, 2,
le 25 mai 1937.

Chères collègues,

Une fois de plus, lorsque nous nous sommes rencontrés à l'Assemblée générale de St-Gall, il me fut impossible de m'acquitter d'un devoir et d'un plaisir qui me tiennent également à cœur. Aussi ai-je pensé que le meilleur moyen de vous atteindre toutes était d'adresser une correspondance à notre journal, pour laquelle je demande l'hospitalité à la Rédaction, en l'en remerciant d'avance.

Car chaque fois que j'ai l'occasion de vous rencontrer, chères collègues, je suis l'objet, tant comme présidente de la Section suffragiste de Lugano que personnellement, de manifestations de sympathie si nombreuses et si spontanées, que je retourne toujours dans mon cher Tessin le cœur plein d'émotion, et aussi de regret d'avoir dû vous quitter trop vite. Et c'est de votre cordiale sympathie que je veux vous remercier dans ces colonnes et vous assurer que je vous la réciproque largement. Si à l'occasion d'un voyage au Tessin vous vouliez bien me rendre visite, ce serait avec une immense joie que je m'attacherais à vous montrer combien moi personnellement avec tous les membres de notre Section nous sommes sensibles et nous répondons à ces marques de fraternel attachement, qui font de tant de femmes suisses, de races diverses, une seule et grande famille.

En saluant cordialement ici, et le Comité Central et tous les membres de notre belle Association, je suis votre dévouée.

Flora VOLONTERI

Natalité et vote familial

N. D. L. R. — M. A. Toulemon, président de la Ligue pour le vote familial, dont nous avions relevé dans un précédent numéro la curieuse méprise par laquelle il attribuait au fait que les femmes votaient en Suisse!... une baisse du taux de la natalité dans notre pays, nous adresse de Paris sur cette question du chiffre des naissances une longue lettre très courtoise, que nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, publier en extenso. Disons seulement que sa théorie d'après laquelle le taux des naissances a baissé en France, en Italie, et en Espagne, à partir du moment où le suffrage universel a été introduit dans ces pays, ne nous paraît guère être étayée par les faits:

cate, Edel Saunte (Danemark) défendit vigoureusement les droits de la fille-mère et des enfants illégitimes. Ebba Oestenson (Finlande) montra comment son pays entendait faire progresser ses excellentes institutions sociales. Puis, la déléguée suédoise, Dr. Andrea Andreen, indiqua des mesures nouvelles pour venir en aide aux femmes et aux enfants, et spécialement aux familles nom-

brées (subventions de loyers, repas gratuits à l'école), et à cet appelle se joignirent les représentantes de la Norvège en proposant une « assurance infantile », soit une institution qui permettrait d'équilibrer le budget familial dans lequel chaque naissance creuse un vide.

Une résolution fut également votée au sujet de la nationalité de la femme mariée et destinée

de familiarité robuste et un peu amère avec la vie. Mais en elle, comme en ceux qui l'entourent, le mal du pays ne s'endorse jamais. Dans ce livre, chacun est bon pour chacun; les réfugiés s'aident et se comprennent admirablement. Ils peuvent être misérables à l'excès, dépourvus de tout, les pires souvenirs les accompagnent heure après heure; ils sont parfois un peu fous, mais jamais tout à fait découragés ou pessimistes, et l'espoir leur reste, suprême consolation. Les déboires de ses personnes, l'autour les raconte avec une étrange sévérité, et elle parle leur misère d'un peu de poudre rose. Courage tranquille, labeur acharné, sourire des jeunes filles, tristes aventures sentimentales débâcles matérielles et morales, tristesses de l'exil, déchânaçées pires que la mort, toute l'aventure humaine de ce petit groupe de réfugiés nous est dite avec la plus sincère sympathie et la plus patiente fidélité.

Parmi ces déracinés, les Allemands passent leur temps à se plaindre qu'Hitler ait fait ceci et qu'Hitler ait fait cela, mais il ne peuvent supporter que l'on puisse être heureux autrement que selon le formule allemande brevetée.

La minuscule colonie russe de la rue du Chat-qui-pêche est beaucoup plus sympathique et débordante de bonté. On y discute abondamment, on s'y chamailla par plaisir, on redéveut tout de suite bons amis. La description de l'enterrement à la mode russe d'un des leurs est des plus beaux passages du livre.

Les deux jeunes Barabas, Anna et sa sœur cadette Klari ont des destins bien différents. La plus jeune, étudiante en médecine, s'acclimate sans perdre son originalité, et son

d'autres pays qui pratiquent également le suffrage universel depuis aussi longtemps que la France, comme les pays anglo-saxons, par exemple, n'accusent pas les mêmes chiffres qu'elle de dénatalité, et donner un seul motif politique à des constatations démographiques nous semble passablement risqué, une foule d'éléments économiques, psychologiques, etc., doivent entrer aussi en ligne de compte.

Mais la lettre de M. Toulemon nous touche plus directement quand il aborde la question du vote familial, dont il est un chaud partisan. Voici ce qu'il nous écrit à ce sujet:

« ... Le vote familial se justifie par les mêmes raisons que les droits des femmes, soit

1° une raison de justice: tout être humain devant au monde a droit à la vie sous toutes ses formes et à l'entièreté croissance. Dans les solennités publiques, les discours parlent sans cesse du respect de la personne humaine, mais il est évident que ce respect devrait s'étendre au-delà des majeurs du sexe fort, c'est-à-dire aux femmes et aux enfants.

2° des raisons de logique: la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen affirme en son article 1er: *Tous les hommes naissent et demeurent égaux en droit.* Il est évident que les Constituants pensaient ainsi à tous les êtres humains, hommes et femmes, et même aux enfants qui doivent être comptés et représentés dans le grand dénombrement qui doit décider des intérêts d'un pays. Pour les femmes comme pour les enfants, le juste principe que l'on peut invoquer à la base de leurs revendications est le droit naturel. Et je me permets d'ajouter qu'elles sont aveugles celles qui ne veulent pas voir que le jour où le droit de suffrage sera reconnu à l'enfant, il ne sera guère possible de refuser un droit politique à la femme.

Lorsque les partisans du vote des femmes invoquent l'argument d'égal capacité, et prétendent que la femme doit être considérée comme ayant les mêmes aptitudes que l'homme, ils commettent une erreur, d'abord parce que le droit de suffrage pose (?) sur l'égalité des aptitudes; la femme restera toujours asservie à certaines tâches qui lui sont propres, comme celle de mettre au monde des enfants, et de les élever, du moins pendant le premier âge. L'égalité des sexes, non; l'égalité des droits, oui.

C'est pour cela que je vous dis:

Femmes, vous voulez voter, et vous avez raison. Revendiquez, protestez, mais retenez bien que les raisons fondées justement sur l'égalité des droits valent aussi pour vos enfants; s'il est vrai que vous devez compter au jour du scrutin, vos enfants ont aussi le droit d'être, au moins dans une certaine mesure, représentés.

Je ne crois pas que vous puissiez vous blesser de cette union du suffrage familial et du vote des femmes.

Je vous prie d'agréer, etc.

ANDRÉ TOULEMON,
Avocat à la Cour, Docteur en droit,
président de la Ligue pour le vote familial.

Il nous semble que cette argumentation contient une erreur manifeste, que nos lecteurs relèveront d'eux-mêmes: celle d'assimiler les femmes majeures aux enfants des deux sexes. Car ce sont la deux catégories essentiellement différentes: en effet, nous sommes des personnes majeures au même titre que les hommes, et le prions dans toutes les manifestations de la vie économique, civile, intellectuelle (et même politique, là où les femmes sont), alors qu'un enfant, que ce soit son sexe, doit forcément atteindre un certain développement et un certain âge pour participer sous sa propre responsabilité à toutes ces manifestations. L'argumentation de M. Toulemon serait théoriquement juste, si nous étions obligés d'avoir un tuteur pour nous guider dans tous les actes de notre vie, nous autoriser à nous marier, à choisir une profession, si, au lieu de relever des tribunaux ordinaires, l'on avait constitué pour nous des Chambres pénales féminines, etc., etc. Peul-être nous direz-vous que cette situation d'exception se rencontre encore dans certains cas, et cela est malheureusement parfois vrai, mais tout notre effort tend justement à nous en affranchir, et ce n'est certes pas en acceptant d'obtenir le droit de vote au même titre que les enfants que nous ferons progresser notre cause!

Pentends bien l'argument de M. Toulemon, qui est l'argument du nombre: il n'est pas question que les enfants votent directement, mais que leurs intérêts soient représentés par le vote du père de famille, et que, alors, les intérêts de la mère de famille le soient également de la même façon. Mais a) la mère de famille est aussi une personne, qui peut avoir ses intérêts à elle, professionnelles, intellectuelles, matériels, etc., que le vote pluriel du père de famille pourra ne pas représenter comme elle l'entend; b) quelle sera avec ce régime la situation des femmes seules, si nombreuses dans tant de pays? c) si on leur donne le vote comme chefs de famille, même si la famille ne consiste qu'en elles-mêmes, n'infériorise-t-on pas de la sorte les femmes mariées et ne porte-t-on donc pas de la sorte atteinte à l'institution du mariage et de la famille, que les partisans du vote familial assurent au contraire défendre? d) l'utilité de créer un vote pluriel basé sur le nombre des enfants est-elle bien démontrée, les familles en général les plus procréatrices n'étant pas toujours les plus saines, aussi bien au point de vue physique qu'au point de vue moral? e) qui votera pour les orphelins de père et de mère?... Et ainsi de suite, et la liste des objections s'allonge au-delà de la place que nous pouvons réservé à cette discussion.

Nous n'en remercions pas moins M. Toulemon de l'avoir introduite dans nos colonnes, nous permettant ainsi de mettre de la clarté dans certains esprits au sujet de ce vote familial, dont la suggestion réapparaît périodiquement. Un mot encore de réponse sur un autre point: la tâche de mettre au monde des enfants et de les élever n'empêche nullement des femmes, et cela dans tous les pays du monde, de gagner leur vie quand il le faut (et celle de ces enfants souvent aussi!), ni d'écrire des livres, ou de peindre des tableaux, ou de confectionner des robes et des chemises, ou de faire la cuisine, ou de jouer au bridge, ou d'assister à des défilés de haute couture, ou de boire des cocktails chez des amies. Pourquoi alors cette tâche l'empêcherait-elle seulement de voter?...

E. GD.



à être présentée aux gouvernements scandinaves. Cette résolution avait été rédigée par l'éminente avocate, Mathilda de Stael-Holstein.

La situation économique de la femme divorcée et ses droits à une pension furent également objet d'intéressantes discussions, car combien de fois la femme et ses enfants ne sont-ils pas à la suite d'un divorce réduits à la misère?

mari français — elle est fiancée à un camarade d'études — sera « l'agent de liaison » qui manquait à nos exilés. Anna, par contre, personnage d'une intense expression romanesque, reste « un corps étranger au milieu d'un autre corps », et se résigne à grand peine à faire partie de cette minorité d'exilés « qui ne se perpétuent pas, qui disparaissent sans laisser de traces ». Le succès de Klari et la défaite d'Anna donnent tout son sens, toute son émoticé à ce beau livre.

Les conclusions de Jolan Földes sont mélancoliques. Ces réfugiés qui vivent côté à côté leurs vies inutiles!... Les jeunes arbres peuvent être transplantés jusqu'à un certain âge; plus tard ils ne prennent pas racine. Les émigrés ne mettent pas d'enfants au monde... Non, il ne naît pas d'enfants chez les sans-abri... De ces réfugiés, un ou deux plantent leur tente sur le sol étranger, et les autres disparaissent sans laisser de traces. Pour Albertine, la petite Française fiancée pour un temps assez court à Jany Barabas, « l'étranger, c'est un échantillon d'une race différente, une espèce animale curieuse... » Que de gens partagent cette opinion, et que de temps il faudra pour que les pauvres réfugiés en pays étranger ne subissent plus des humiliations petites et grandes...

JEANNE VUILLOMIENET.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés

Une autre pétition fut rédigée, insistant pour que le travail des femmes soit rémunéré au même niveau que celui des travailleurs masculins.

Toutes ces discussions et propositions ont éveillé un vif intérêt chez les déléguées qui se sont vouées à ces travaux avec une ardeur admirable. On rencontrait là des personnalités connues du mouvement féministe, tels que Dr. Estrid Hein (Danemark), bien connue à Genève pour son activité sociale, Melle Gammelin (Finlande), Sigrid Stray, avocate, Signe Svendson, mécène, et Marg. Bonnevie (Oslo), Ellen Hagen et Dr. Ingegerd Palme, Kerstin Hesselgren (Suède), et tant d'autres. Des institutrices, des journalistes, des femmes médecins, des inspectrices de fabriques et d'écoles ont ainsi pendant trois jours et par un travail incessant cherché des solutions nouvelles aux problèmes du féminisme. Et maintenant, retournées dans leur pays, elles continuent à lutter vaillamment pour les droits de la femme.

E. J. L.

Un hommage mérité

A l'occasion du IV^e centenaire de l'Université de Lausanne, la Faculté des Sciences sociales, au cours de la séance du 5 juin, a remis le diplôme de docteur *honoris causa* à une noble femme qui, depuis plus de cinquante ans, se dévoue aux malheureux infirmes, sœur Julie Hofmann, fondatrice et directrice des asiles d'Ebén Hezer, à Pully, près de Lausanne. Cette distinction est motivée ainsi:

« A sœur Julie Hofmann, en témoignage de respectueuse admiration pour son œuvre sociale, œuvre de bonté, d'intelligence et de charité. »

Une longue ovation a salué cette femme d'élite lorsqu'elle a reçu son parchemin des mains de M. Golay, recteur.

Pour que le „Mouvement Féministe“ vive...

II^e liste

Mme B. (Lausanne)	Fr. 5.—
Mme M. Ch. (Genève)	» 50.—
Mme F. M. (id.)	» 1.—
Mme W. (Zurich)	» 5.—
Mme K. (Genève)	» 6.—
Dr. O. (Le Mont)	» 3.—
Mme P. (Nyon)	» 2.—
Mme Z. (Lausanne)	» 2.—
Mme A. (Genève)	» 2.—
« Fidèle abonnée »	» 2.—
M. A. T. (Vevey)	» 3.—
Mme H. (Lausanne)	» 2.—
Mme J. W. (Chaux-de-Fonds)	» 10.—
Dr. B. G. (Lausanne)	» 5.—
Mme M. (Neuchâtel)	» 5.—
Mme B. (Genève)	» 5.—
Mme T. (Bellevue, Genève)	» 5.—
Mme E. C. (Morges)	» 2.—
Mme G. (St-Imier)	» 2.—
Mme P. (Genève)	» 2.—
Mme Th. (Bienna)	» 5.—
Mme B. (Ariège, Genève)	» 5.—
Mme W. B. (Vevey)	» 5.—
Dr. G. Ch. (Genève)	» 5.—
Mme H. Ch. (id.)	» 2.—
Mme G.-M. (id.)	» 10.—
Dr. J. (id.)	» 6.—
Mme C. M. (Prilly)	» 6.—
Mmes V. et P.-V. (Genève)	» 10.—
Mme D. (Vevey)	» 4.—
Mme M. G. (Bienna)	» 3.—
Mme H. C. (Genève)	» 3.—
Mme E. D. (Champel, Genève)	» 5.—
Mme D.-L. (Genève)	» 3.—
Mme L. E. (Corgémont)	» 5.—
Mme J. H. (Lausanne)	» 10.—
Mme M. L. (Chaux-de-Fonds)	» 2.—
Mme B. R. (Ballagiex)	» 5.—
Mme L. Th. (Neuchâtel)	» 5.05
Mme W.-P. (Genève)	» 15.—
Mme L. Z. (Lausanne)	» 2.—
Mme A. B. (Morges)	» 5.—
Mme Br. (Chailly)	» 6.—
Mme J. C. (Neuchâtel)	» 10.—
Mme B. G. (Lausanne)	» 3.—
Mme R. (Neuchâtel)	» 5.—
Mme L. R. (Berne)	» 5.—
Mme Sch. (Neuchâtel)	» 1.—
Mme V.-H. (Genève)	» 5.—
« Anonyme » (Genève)	» 50.—
Mme E. T. (Bâle)	» 50.—
Mme M. Gt. (Genève)	» 3.—
Mme M. W. (id.)	» 5.—
Mme le Dr. E. (id.)	» 5.—
Mme M.-L. F. (id.)	» 5.—
Mme C. P. (id.)	» 2.—

Total au 4 juin: Fr. 394.05

Première liste: Fr. 352.55

Total: Fr. 746.60

Toute notre plus chaleureuse reconnaissance va à ces 56 donateurs nouveaux, qui, par des dons vraiment démocratiques, soit faits par chacun suivant ses moyens, nous permettent de rassembler cette magnifique somme et de courrir de la sorte près des deux tiers de notre déficit de